



PEGC-INFOS n°9

La Lettre du SNUipp-FSU

aux PEGC de l'académie

Bonjour à tous les collègues PEGC de l'académie,

Les élections professionnelles auront lieu **du 27 Novembre au 4 Décembre** par vote électronique.

Les scrutins sur lesquels vous êtes appelés à vous exprimer permettent de faire un « état des lieux » des revendications majoritaires des personnels et vont déterminer celles et ceux qui vous représenteront dans les 3 instances paritaires : CAPA des PEGC, CT académique, CT national. (CT : comité technique).

*C'est parce que vous nous accordez une confiance toujours plus grande que nous sommes devenus largement majoritaires au niveau académique (38.82% en 2005, 44.25% en 2008, **64.41% en 2011 avec 2 élus titulaires sur les 3 de la CAPA**). Conscients de la responsabilité que nous donne cette confiance renouvelée, nous vous présentons aujourd'hui le bilan de mandat SNUipp/FSU.*

Bilan d'activité de 2011 à 2014

-**Présence active aux CAPA** où nous exprimons systématiquement nos revendications, tout en veillant à ce que les droits des PEGC soient respectés et qu'ils soient traités de façon équitable.

-Présence aux différents **groupes de travail** inter-catégoriels (Postes adaptés, Congés Formation)

-Participation à tous les **comités de réforme** pour représenter les collègues en difficulté de santé.

-**Réponse rapide** aux demandes des collègues (retraites- compléments de service imposés-interventions auprès de l'administration ...)

-**Publications régulières** pour vous informer:

-Au niveau académique : 8 « PEGC-INFOS » depuis Janvier 2014 à consulter sur le site du SNUipp 13, rubrique PEGC (<http://13.snuipp.fr/spip.php?article1122>) et un dossier retraite.

-Au niveau national : 4 bulletins par an « Les PEGC, le collège » à consulter sur le site du SNUipp national (<http://www.snuipp.fr/Publications-Les-Pegc-le-collège>).

-**Actions revendicatives** : le 10/9/2013 pour les retraites, le 18/2/2014 contre l'insuffisance des DGH, le 18/3 pour la défense des services publics, le 30/09 contre la nouvelle réforme des retraites...

-**Lien avec les instances nationales** de notre syndicat pour faire remonter les revendications des PEGC, pour enrichir les propositions de nos responsables nationaux et pour les relayer sur le terrain.

Cette activité est le fruit d'un **travail collectif**, animé d'abord par Bernard DUPASQUIER, secrétaire académique depuis plusieurs années, puis par Mireille DAPON PIGATTO. C'est dans cet esprit que nous avons choisi d'impliquer de « jeunes PEGC » qui vont pouvoir assumer leur responsabilité jusqu'au bout des trois années du mandat et même au-delà, grâce à l'expérience acquise.

(Moyenne d'âge de nos candidats: 57 ans, pour la liste adverse: 61 ans)

Le bilan en chiffres

Seuls quelques collègues en disponibilité sont encore à la **Classe Normale** ou à la **Hors Classe**.

	Niveau académique			Niveau national
	Classe Exceptionnelle	Hors Classe	Total	total
Actifs 2012	80	17	97	3671
Actifs 2014	69	0	69	2500

	échelon 2	échelon 3	échelon 4	échelon 5	total
Actifs 2014	8	21	36	4	69

Sur les 36 PEGC à l'échelon 4, la moitié environ devraient atteindre l'échelon 5 à l'âge légal de la retraite.

Jusqu'à présent, moins de 7% des PEGC atteignent l'indice 783 en fin de carrière (contre plus de 50% des certifiés). On pourrait penser que la situation évolue favorablement pour nos carrières mais cette apparente amélioration est surtout due à la réforme des retraites qui contraint nos collègues à rester plus longtemps que ce soit pour atteindre le nouvel âge légal de départ ou pour éviter une décote couteuse !

Après avoir stagné à 42% pendant 3 ans, le ratio d'accès à la CE est aussi passé de 42% à 50% en 2013, amélioration cependant bien en deçà de notre revendication d'un ratio de 100%.

Nos élus nationaux, reçus en audience au ministère le 9 avril 2013, ont sans doute joué un rôle sur ce changement en rappelant cette revendication forte pour le respect des engagements de 1993.

Notre regard sur l'évolution de la profession

Ce qui ressort de notre implication dans les groupes de travail et dans l'accompagnement des collègues, c'est une **augmentation de la souffrance au travail**.

La pénibilité du métier aggravée par des conditions de travail toujours plus difficiles devient insupportable à beaucoup de collègues et il n'existe pas de dispositif adapté pour les soulager.

Les moyens pour les aménagements de postes sont nettement insuffisants pour faire face à des besoins toujours croissants (205 demandes en 2013, 231 en 2014).

Les demandes de congés de formation professionnelle explosent (plus de 1200 pour le second degré) comme si ce dispositif permettait aux enseignants de souffler, de faire une pause dans leur carrière !

Cette pénibilité et le manque de reconnaissance du corps enseignant font naître une morosité, une lassitude ressentie par la majorité des PEGC, plus âgés que les collègues des autres corps.

Et la situation ne devrait pas s'améliorer car aucun dispositif n'a été pensé dans le cadre de la réforme des retraites pour faire face aux difficultés liées à l'allongement des carrières !

Le manque d'attractivité du métier, rendu visible par les problèmes de recrutement, devrait permettre une prise de conscience nationale mais **la présence syndicale sera indispensable pour exprimer la position des enseignants sur le projet de rénovation du collège.**

Nos principales revendications

- Une autre école pour la réussite de tous les élèves avec des effectifs allégés.
- De meilleures conditions de travail pour tous (et donc création de postes) et des salaires revalorisés.
- Accès à l'indice 783 pour tous avant la retraite et donc Ratio de 100% pour les promotions et diminution de la durée des derniers échelons de la CE.
- Dispositifs d'aménagement de fin de carrière (avec droit à la retraite à 60 ans sans décote) et conservation de notre droit à mutation malgré la raréfaction des postes de PEGC.

Pourquoi voter pour la liste SNUipp-SNES-SNEP/FSU à la CAPA des PEGC

Voter pour la liste que nous conduisons, c'est se donner des **élus compétents et actifs**, à l'écoute des préoccupations des collègues, agissant en toute indépendance et en toute transparence contre l'autoritarisme, pour la défense des personnels et du service public.

Choisir pour le CTA et le CTM les listes de la FSU, 1^{ère} fédération de l'enseignement et 2^{ème} de la fonction publique d'état, c'est faire le choix d'un syndicalisme unitaire et solidaire.

Pour la CAPA, le nombre de candidats à élire passe de 6 (en 2011) à 4 (2 titulaires et 2 remplaçants).

En votant massivement pour nous, vous nous donnerez la possibilité de conserver 2 élus titulaires (et leurs remplaçants), qui seront alors en mesure de vous représenter à tous les niveaux.

Parce que ce sont vos suffrages qui détermineront notre légitimité et les moyens qui nous permettront d'être efficaces, **N'OUBLIEZ PAS DE VOTER à partir du 27 Novembre !**

VOTER, C'EST FACILE !

Il suffit de **se connecter sur le site de l'académie** : la page élections vous guide dans chaque étape (clic sur cadre violet : Elections professionnelles puis tutoriel bien fait : Démonstration de vote)

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES
**PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL DE COLLÈGE**

ACADÉMIE DE AIX-MARSEILLE
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014
Liste présentée par



SNUipp – Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et Pegg,
SNEP – Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement public,
SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,
syndicats de la **FSU** – Fédération Syndicale Unitaire

2 titulaires, 2 suppléants

1. Mme DAPON PIGATTO Mireille	- Collège Louis Aragon	- ROQUEVAIRE (13)
2. M. CONTI Roland	- Collège Collines Durance	- MALLEMORT (13)
3. Mme LOMBARD Anne-Marie	- Collège Font d'Aurumy	- FUYVEAU (13)
4. Mme AUTIER Brigitte	- Collège Maxime Javelly	- RIEZ (04)

1-Activer sa messagerie professionnelle (PEGC-info n°7) Rappel : le NUMEN est votre mot de passe.

2-Se connecter à l'espace électeur : (identifiant : adresse académique /mot de passe créé par vous).

3- Confirmer la création de cet espace grâce au message reçu sur la boite professionnelle.

4-Conservé l'identifiant électeur de la notice de vote transmise par l'établissement ou par voie postale pour les personnels en congé ou détachés. Les détachés ne votent que pour la CAPA.

5-Votez de chez vous à partir du 27 Novembre ou dans votre établissement le 4 Décembre.

Et parce qu'il n'y a pas que les élections : les Infos pratiques ! :

- Aménagements de poste et postes adaptés : dossiers à transmettre avant le 19/12 à la DIPE pour le dossier administratif, au service santé et social pour le médical (BA n°648 du 3/11/2014).
- Groupe de travail inter-corps congés formation: 10/04/2015 postes adaptés : 20/03/2015.
- CAPA : Mutations inter-académiques : 6/02/2015 Mouvement, promos, CFP, Postes adaptés : 16/04/2015.
- Permanence élus PEGC au siège du SNUipp, 2 square Cantini à Marseille le vendredi 28/11 après- midi.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous joindre au 0681595877 ou par mail (dapon1@free.fr).

Pour les élus SNUipp/FSU à la CAPA des PEGC,

Mireille DAPON PIGATTO

